

## **PLENEUF VAL ANDRÉ - LE MINIHY, RUE M. BRINDEJONG DES MOULINAIIS OPERATION DE REQUALIFICATION URBAINE – ABROGATION**

---

DELIBERATION CA 2025 M12 75  
Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

---

Membres délibérants présents :

Mesdames Françoise AUBIN, Marie-France BOMMERT, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Blandine DONNET, Sylvie GUIGNARD, Martine HUBERT, Nadège LANGLAIS, Chantal LE POEC, Marie-Chantal NACIRI, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO.

Messieurs Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Yves GATHIGNOL, Jean-Claude GUILLOT, Guillaume HAMON, Thierry SAVIDAN.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GUIGNARD donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Fanny CHAPPE donne pouvoir à Mme Gaëlle ROUTIER

Mme Brigitte DEMEURANT COSTARD donne pouvoir à M. JC DAUPHIN

Mme Véronique CADUDAL donne pouvoir à Mme Valérie RUMIANO

M. Stéphane FAVRAIS donne pouvoir à Mme Martine HUBERT

M. Loïc LENOUEL donne pouvoir à M. Guillaume HAMON

Membre excusé sans pouvoir :

M. Paul LE BIHAN

Membres absents sans pouvoir :

Mme Sandra LE NOUVEL

Mme Nicole LECLERC

M. Daniel BARON

M. Bruno BEUZIT

M. JJ LE GUERN

Membres consultatifs présents :

Mme Céline SALLE, représentante du CSE

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier

M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires

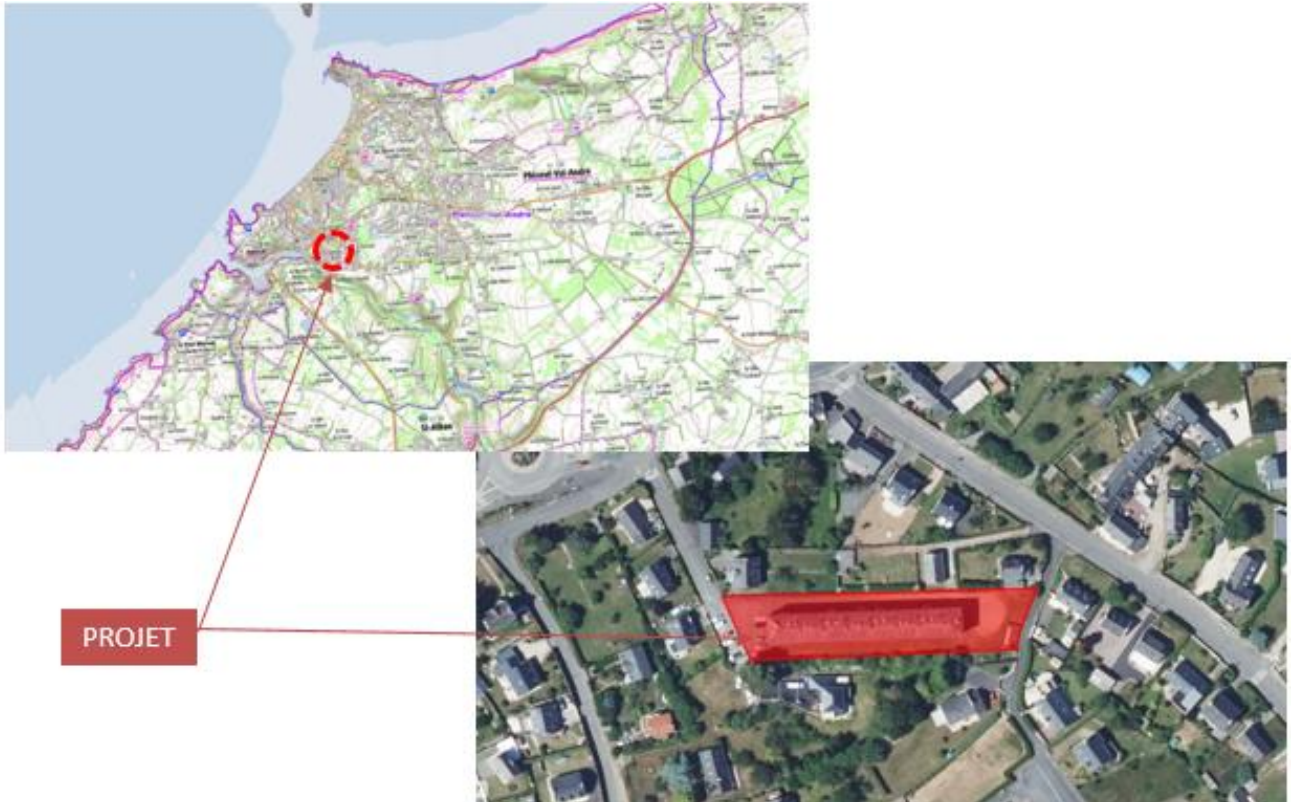
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines

M. François BRACQ, Direction des finances

Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine

Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

*Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,  
Vu la délibération CA n°2022 M01 12 du CA du 7/01/2022 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,  
Vu la délibération CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au Bureau,  
Vu la délibération CA n°2022 M11 73 du CA du 29/11/2022 relative à l'opération de requalification urbaine Le Minihy à PLENEUF VAL ANDRE,  
Vu la délibération BCA n° 2025 M10 133 du BCA du 07/10/2025 relative à l'opération de réhabilitation de 24 logements en BRS Le Minihy à PLENEUF VAL ANDRE,*



## **CONTEXTE**

Terres d'Armor Habitat est propriétaire d'un immeuble sis Allée M. Brindejone des Moulinais à PLENEUF-VAL-ANDRE. Ce bien construit en 1963, actuellement vide, comprend 24 logements collectifs.

Un projet de requalification urbaine a été initié entre la commune de PLENEUF-VAL-ANDRE et Terres d'Armor Habitat dès 2015, portant sur la démolition de ces 24 logements au Minihy et la reconstitution de 28 logements sur le site du Vaclair.

Cependant, au regard de l'évolution des coûts de construction et réglementaires (notamment la loi ZAN, les exigences en matière de construction bas carbone, etc.), la réhabilitation de l'ouvrage apparaît aujourd'hui comme une alternative plus pertinente.

Sa localisation, son orientation ainsi que son état structurel global constituent des atouts favorables à une opération de réhabilitation qualitative, actée lors du Bureau du Conseil d'Administration réuni le 7 octobre 2025 (délibération n° BCA 2025/M10/133).

Aussi, l'objet de cette présente délibération consiste en l'abrogation de la démolition de 24 logements sur le site du Minihy à PLENEUF-VAL-ANDRE. La construction de 28 logements sur le site du Vauclair a, quant à elle, été réalisée.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'abroger la délibération CA 2022 M11 73 du CA du 29/11/2022 en son point 1 – Démolition de 24 logements et les éléments liés qui s'y rattachent.

---

## **Le Conseil d'Administration** **Après en avoir délibéré**

---

- Abroge la délibération CA 2022 M11 73 du CA du 29/11/2022 en son point 1 – Démolition de 24 logements et les éléments liés qui s'y rattachent.

---

**Vote à l'unanimité**

La Présidente,

Gaëlle ROUTIER

Conseillère Départementale du Canton de Plélo



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Routier', is written over a horizontal line.